

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2022DC0062

**OBJET : CCAS - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2022 – CONFERENCE MALADIES
NEURO-EVOLUTIVES AVEC MULLNER ALICE**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

CONSIDÉRANT que le CCAS organise chaque année la « Semaine Bleue », moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion publique au rôle et à la place des aînés dans la société, quels que soient leur âge et leur état de santé. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière les réalisations et les projets des associations engagées auprès de ses populations.

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une conférence sur le thème « maladies neuroévolutives, accompagnement des aidants familiaux » répond aux besoins des Corbasiens,

CONSIDÉRANT que Madame MULLNER Alice, psychologue, 20 bis Cours Général Giraud 69001 LYON répond aux critères en termes de disponibilité et peut assurer cette prestation en co-animation avec une collègue psychologue.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Madame MULLNER Alice, psychologue, 20 bis Cours Général Giraud 69001 LYON, une convention de prestation de services au bénéfice des seniors Corbasiens.

ARTICLE 2 : La prestation de 2h se déroulera dans les locaux du CCAS dans une salle mise à disposition par la commune le vendredi 7 octobre 2022.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum pour cette prestation de 2h est fixé à 240,00€ TTC, frais de déplacement inclus. Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 02 compte 6288 du budget du CCAS.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.